

GAGNON, Alain-G, *Québec : État et société* (Montréal, Québec/Amérique, 1994), 509 p.

Simon Langlois

Volume 50, Number 1, Summer 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/305497ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/305497ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Langlois, S. (1996). Review of [GAGNON, Alain-G, *Québec : État et société* (Montréal, Québec/Amérique, 1994), 509 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 50(1), 117–120. <https://doi.org/10.7202/305497ar>

GAGNON, Alain-G., *Québec: État et société* (Montréal, Québec/Amérique, 1994), 509 p.

Les vingt textes que Alain-G. Gagnon a réunis dans l'ouvrage *Québec: État et société* tentent non seulement de cerner la genèse des grandes transformations qu'a connues la société québécoise, mais la plupart réussissent aussi à proposer des balises pour les interpréter. Si les livres collectifs sont souvent peu captivants à lire en entier, tel n'est pas le cas de cet ouvrage qui intéressera autant les historiens, les sociologues que les politologues. Conçu pour ces derniers, il ne faut pas se surprendre si la question de l'État et celle du statut politique du Québec occupent une si large place dans la liste des thèmes abordés: le nationalisme québécois et la question constitutionnelle — toujours elle! — l'État, l'identité collective et la langue, de même que l'économie politique.

La partie du livre qui porte sur le nationalisme québécois a l'originalité de situer le phénomène à l'étude dans l'ensemble canadien. Louis Balthazar analyse clairement les mutations du nationalisme au Québec et les traits nouveaux qu'il a pris depuis vingt ans, montrant notamment comment la territorialité avait succédé à l'ethnicité comme élément structurant du nationalisme. Anne Légaré va dans le même sens en parlant de «la citoyenneté qui conditionne la nation et lui assure son caractère électif» (p. 55). Ces deux textes semblent toutefois poser que le nationalisme québécois moderne est relativement homogène. Rien de tel, s'il faut en croire l'analyse de l'identité québécoise effectuée par Dimitrios Karmis, pour qui le nationalisme québécois est traversé par plusieurs courants qui s'opposent. Karmis insiste sur la pluralité et le conflit des interprétations de soi, qu'illustre bien la constante hésitation des Québécois entre l'indépendance nationale et le projet canadien, projet canadien se définissant de plus en plus sans l'apport des Québécois, ou malgré eux, dans un Canada *chartiste*, pour reprendre l'expression de Balthazar.

James Tully montre que la Loi constitutionnelle de 1982 et surtout, l'adoption de la Charte des droits et libertés, ont violé les principes fondamentaux du fédéralisme canadien tel qu'il s'est construit historiquement. La Charte postule que le Canada est une société juridique indifférenciée plutôt qu'une véritable fédération, d'où la difficulté pour le Québec et les Premières Nations d'y trouver leur place. Pour lui, le fédéralisme canadien doit se construire en reconnaissant la multiplicité et la Charte, qui «omet de reconnaître et de respecter ces anciennes et complexes relations fédérales» (p. 127), doit être modifiée, en remplaçant, dans l'article 1, l'expression «une société libre et démocratique» par «une fédération libre et démocratique».

À en croire les analyses contenues dans cet ouvrage collectif, les conclusions de Tully ont peu de chances de recevoir un écho favorable, notamment parce que la culture politique du Canada a profondément changé, et qu'il paraît bien peu probable qu'un terrain d'entente puisse être trouvé entre ce dernier et le Québec, sans parler des Premières Nations dont le statut juridique dans la fédération canadienne est à revoir. La transformation du Canada est, en effet, proprement étonnante, avance Charles Taylor. «Au point de vue politique, l'identité canadienne n'a jamais été claire et, dans la mesure où elle a été rattachée à l'élément britannique, elle ne pouvait constituer la norme pour les nouveaux arrivants.» (p. 65) Ni pour les Québécois. La Charte a permis au Canada de se construire une nouvelle identité comme société globale, le *chartisme* remplaçant en quelque sorte le *mappisme* des années 1950 et 1960. Le texte de Taylor — probablement l'un des meilleurs à avoir jamais été écrit sur la question québécoise et la question canadienne — explicite fort bien les raisons de ce conflit. Taylor montre qu'il existe plusieurs modèles de sociétés libérales et que le Québec et le Canada se sont engagés tous deux sur des voies différentes de construction d'une société démocratique. Taylor rejoint Tully en plaidant pour la reconnaissance d'une pluralité des modes d'appartenance au sein d'un Canada fédéral, et il se fait lui aussi critique de la conformité à un seul modèle dans un État uniforme.

Le projet de Taylor et de Tully est-il utopique? Sans doute, s'il faut en croire l'analyse des perceptions canadiennes-anglaises du Québec que livre Kenneth McRoberts. Pour lui, la culture politique du Canada a radicalement changé. Les Canadiens anglais sont maintenant attachés à l'idée d'égalité entre les provinces et entre les individus et les accommodements vis-à-vis les demandes du Québec, qui auraient été possibles durant les années 1960, sont désormais impensables. Alain-G. Gagnon, au terme d'une bonne synthèse des débats constitutionnels depuis les années 1960, observe que les échecs répétés en matière de réforme de la constitution ont amené le Canada à un point de non-retour. «La seule solution qui s'offre aux Canadiens hors du Québec est probablement de définir leurs valeurs communes autour de la Charte canadienne des droits et libertés, qui a gagné leur appui, et de laisser le Québec partir de son côté.» (p. 102)

Les Québécois se sont probablement beaucoup illusionnés sur les mérites et les possibilités du libre-échange nord-américain. Critiqué par les syndicats, comme l'ont rappelé Roch et Serge Denis, mais appuyé par les deux grands partis politiques présents à l'Assemblée nationale — et sans doute par une partie importante de la population, au grand dam des Canadiens anglais qui leur ont reproché leur manque de sensibilité face aux menaces qu'il faisait peser sur la culture et l'économie du Canada — le libre-échange a permis aux Québécois, d'après François Rocher, de rompre le rapport de dépendance qui caractérise son insertion continentale. Le libre-échange a-t-il vraiment contribué à atténuer la dépendance plus que séculaire du Québec à l'endroit du marché canadien en diversifiant la structure des échanges? La démonstration n'est pas évidente dans son texte et elle reste à faire, croyons-nous. Quoiqu'il en soit, conclut Rocher, les entreprises québécoises ont encore besoin de l'aide de l'État pour se tailler une place dans cet univers compétitif. C'est probablement cette situation objective et l'histoire économique du Québec qui expliquent aussi que les sociétés d'État aient survécu en majorité au mouvement de privatisation qui a déferlé à la fin des années 1980, comme le montre Luc Bernier, qui fait observer que le Québec a choisi de stabiliser son réseau de sociétés d'État plutôt que de le démanteler.

Le texte d'Yves Bélanger est très critique vis-à-vis le monde merveilleux des affaires — le fameux Québec inc. ainsi nommé par Jean-Jacques Simard, qui n'est malheureusement pas cité dans la bibliographie — au point de parler de dérive d'un modèle qui ne semble aller nulle part. Pour lui, «il faut reconnaître que ce sont encore les institutions de propriété communautaire comme le Fonds de Solidarité, le Mouvement Desjardins ou plusieurs sociétés d'État qui ont fourni les meilleurs outils de développement et qui, par leur engagement dans le soutien de l'emploi, ont le plus aidé à la lutte contre le chômage» (p. 456). Selon Alain Noël, la pauvreté et le chômage sont des problèmes sociaux complexes enracinés dans l'histoire du Québec qui a la particularité d'avoir à la fois davantage de bas salaires et des taux de chômage plus élevés. Si la situation s'était améliorée durant les années 1960 et 1970 par rapport à l'Ontario, elle s'est dégradée par la suite, ce qui va dans le sens de la critique du modèle économique de développement faite par Bélanger.

Les institutions québécoises sont arrivées à un tournant critique. Vincent Lemieux s'interroge sur l'avenir des partis politiques, et notamment sur l'avenir du Parti québécois, à partir de sa théorie des partis de génération. Il prévoit le réaligement de l'un des deux grands partis, dans la perspective de l'arrivée d'une nouvelle génération d'électeurs. Quel parti sera touché? La réponse qu'il donne est curieuse: Lemieux pose qu'il y aura probablement une crise majeure au sein du PQ en cas de victoire de l'option souverainiste, sans exclure que le Parti libéral puisse être lui aussi victime du réaligement. Le politologue, on le voit, ne risque pas trop de perdre son pari... Le texte de Lemieux exigerait une mise à jour, puisqu'il a été écrit avant les victoires de Jacques Parizeau et de Jean Chrétien, sans oublier l'arrivée sur la scène fédérale du Reform Party et du Bloc québécois, et la tenue du second référendum sur la souveraineté. L'analyse de Bourgault, Dion et Gow retrace la genèse et le contexte dans lequel se sont développés les organismes centraux des gouvernements du Québec depuis 1960. Pour eux, ces organismes devront concilier la centralisation nécessaire à un contrôle budgétaire et la décentralisation nécessaire cette fois à la bonne gestion dans un environnement marqué par la pénurie et la compétition. Yolande Cohen montre que la place des femmes dans les institutions politiques est dépendante d'un régime qui combine la pression sociale externe des mouvements féministes avec la cooptation partisane, ce qui donne un système politique intégrateur et en garantit l'avancement.

Il manque à cet ouvrage collectif un chapitre substantiel sur l'État-Providence. Plusieurs observateurs le disent en crise, d'autres soutiennent qu'il est en mutation alors que les plus pessimistes parlent de démantèlement. Qu'en est-il vraiment au Québec? Il faut espérer qu'une nouvelle édition ajoute un chapitre sur ce sujet qui occupe déjà le devant de la scène publique au moins autant que la constitution.

*Département de sociologie  
Université Laval*

SIMON LANGLOIS